

Politique 24 : Dons

Préambule

Chaque année, le Centre FORA reçoit des demandes d'appui sous forme de commandites pour diverses activités ; ces requêtes incluent des demandes de dons de livres ou l'achat de publicité liée à la promotion de la lecture, souvent dans un contexte culturel. Dans le but d'encadrer la procédure de gestion et d'évaluation des demandes qui lui sont proposées, le Centre FORA a formulé les règles qui suivent.

D'abord, le Centre FORA n'est pas un commanditaire d'événements. Il peut toutefois appuyer un organisme en accordant un don de livres ou en effectuant l'achat de publicité dans des outils de promotion de l'organisme en question dans le but de souligner une activité ou un événement. Cet appui respecte les valeurs, les objectifs et les principes du Code d'éthique et de déontologie du Centre FORA.

Évaluation des demandes

Les demandes seront évaluées en fonction des critères suivants :

- la pertinence de la demande en fonction des objectifs et de la mission du Centre FORA
- les avantages ou la possibilité de visibilité accrue pour le Centre FORA
- le caractère sociétal du requérant.

Lorsque le Centre FORA évalue une demande, on posera les questions suivantes :

- La demande correspond-elle à la mission du Centre FORA ?
- Quelle est la valeur ajoutée pour le Centre FORA ? (reconnaissance, etc.)
- Les valeurs du requérant sont-elles en harmonie avec celles du Centre FORA ?
- La crédibilité ou la réputation du Centre FORA pourrait-elle être entachée par la relation avec le requérant ?
- Le public élargi, les clients, les employés et les administrateurs du Centre FORA pourraient-ils considérer que cette demande puisse avoir une influence négative sur la mission, les valeurs et les objectifs du Centre FORA ?

Critères de sélection

Le requérant doit être un organisme établi au Canada et posséder une mission à caractère humanitaire ou sociétal. De façon générale, le Centre FORA privilégie les causes associées aux communautés francophones en situation minoritaire, surtout celles qui sont liées à l'éducation de base des adultes et la prévention de l'analphabétisme. Il peut, à l'occasion, considérer des demandes provenant d'autres secteurs.

Secteurs privilégiés

Les commandites et dons du Centre FORA sont principalement versés aux organismes œuvrant dans les secteurs soulignés ci-dessous, présentés en ordre prioritaire :

- les organismes qui œuvrent en formation des adultes
- les organismes qui œuvrent en littératie familiale
- les établissements éducatifs pour les enfants, surtout ceux et celles en milieu défavorisé
- les organismes culturels ou communautaires.

Gentilles des donateurs et commanditaires

Si un donateur ou un commanditaire invite un membre du personnel ou du conseil d'administration du Centre FORA à assister gratuitement à certains événements, la transparence est de rigueur ; la direction générale du Centre FORA devra autoriser cette participation au préalable.

Adoptée le 27-05-09

Révisée le 28-05-13

Révisée le 24-04-19